

## Réglementation et Bonnes Pratiques de Fabrication des cosmétiques artisanaux

Lundi 2 et mardi 3 Novembre à Mérinchal (23)

**Objectif :** Aborder sereinement l'activité de fabrication artisanale de cosmétiques, en conformité avec les dispositions réglementaires.

**Intervenant :** Sylvain TURINA

**Horaires :** 9h-12h30 et 14h-17h30

**Thèmes abordés :**

- les enjeux du règlement européen : importance de la protection du consommateur
- les règles d'étiquetage d'un produit cosmétique
- démarches administratives à suivre pour mettre sur le marché un produit cosmétique
- comprendre le raisonnement des personnes évaluatrices de la sécurité et des personnes en charge des contrôles (répression des fraudes)
- apprendre à rédiger et transmettre les éléments nécessaires à l'évaluation de la sécurité de votre produit
- acquérir des compétences sur les informations essentielles selon les matières premières
- avancer sur vos démarches administratives et déclaratives : atelier pratique pendant la formation

**Formation ouverte aux producteurs.trices et sympathisant.e.s SIMPLES:**

• Adhésion sympathisant.e de 70€ demandée si vous n'êtes pas déjà adhérent.e SIMPLES

• 12 places disponibles pour les personnes éligibles VIVEA.

Participation prise en charge par le fonds de formation.

• 3 places maximum pour les personnes non éligibles VIVEA.

Participation : Producteurs .trices SIMPLES, **100 € les 2 jours**

Sympathisant.es SIMPLES, **200 € les 2 jours**

**Exceptionnellement pour 2020**, en raison des nouvelles évolutions de notre fonctionnement, les personnes ayant déjà acquis la mallette bénéficient **de 50% de réduction** sur le prix de la formation.

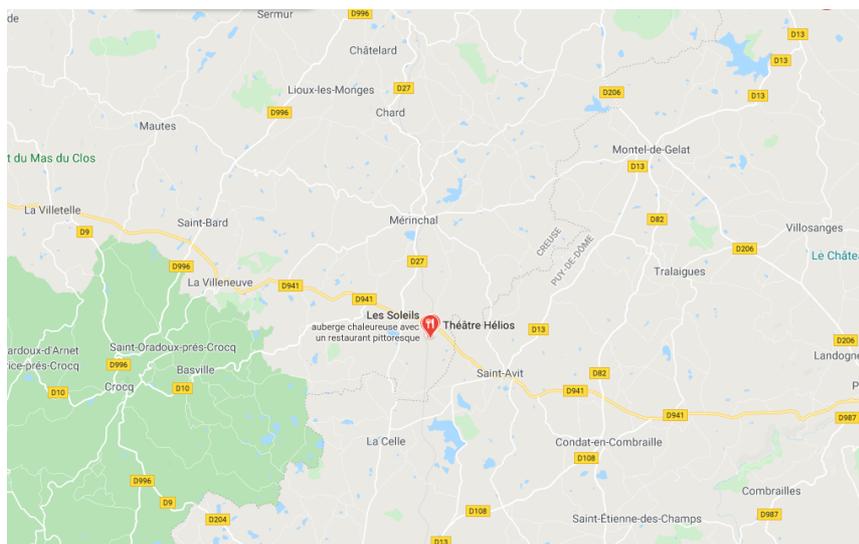
**Les demandes seront gérées par ordre chronologique d'arrivée des dossiers complets par voie postale :**

- le bulletin d'inscription rempli
- un chèque de caution de 100 € (non encaissé) pour les éligibles VIVEA
- un chèque pour le paiement de la formation pour les non-éligibles VIVEA
- le paiement éventuel d'une adhésion.

**Les personnes ayant déjà la mallette sont prioritaires et/ou ayant déjà été inscrit à la formation de Mars 2020 sont prioritaires.**

**Eligibles VIVEA – Montant prélevé sur votre crédit formation : 280 € pour les 2 jours**  
Merci de bien vérifier que vous êtes à jour de vos cotisations MSA pour la prise en charge.  
Si vous envoyez une attestation, il faut que ce soit une attestation **spécifique** « fonds de formation VIVEA » qui contient une clé de sécurité. A éditer via votre espace MSA en ligne ou bien à demander à votre antenne MSA. Merci

## Lieu de la formation et plan d'accès :



## Hébergement et restauration

**Hébergement aux Soleils** - 23420 Mérinchal – [www.lessoleils.com](http://www.lessoleils.com)

L'hébergement est organisé par le syndicat pour les nuits du 1<sup>er</sup> et 2 novembre dans des chambres de 2 à 3 personnes pour 20€/nuit.

Vous aurez accès à la cuisine et pouvez apporter de quoi faire vos repas et petit déjeuner.

Un service de restauration peut être mis en place sur réservation à [contact@lessoleils.com](mailto:contact@lessoleils.com), 72 heures à l'avance.

Les draps sont fournis.

## Contact Animateur Formation

Pour toute question relative au contenu ou à la logistique liée à la formation, **contacter Aïda CISSE, référente formation Limousin**

mail : [aida.mccreation@gmail.com](mailto:aida.mccreation@gmail.com)

Tél : 06 13 39 58 84



# Bulletin d'inscription

Formation : Réglementation et BPF cosmétiques artisanaux

Lundi 2 et mardi 3 Novembre à Mérinchal (23)

**A retourner avant le 16 Octobre à Léa Rodier, secrétaire administrative SIMPLE:**

Syndicat SIMPLES - c/o L'Usine Vivante – 24 avenue Adrien Fayolle – 26400 CREST  
secretariat@syndicat-simples.org – 06 41 27 41 52

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée par voie postale. **Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.**

Mme – M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... em@il : .....

**Adhésion – Je ne suis pas adhérent**, j'accompagne mon bulletin d'inscription d'un **chèque de 70 € à l'ordre de SIMPLES.**

**Coût de la formation (chèque à envoyer à l'inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

- Je suis éligible VIVEA : prise en charge complète par le fond de formation (12 places) – Je joins un chèque de caution de 100 € (non encaissé)
  - Je suis producteur/postulant SIMPLES et non éligible VIVEA : 100 €
  - Je suis sympathisant.e non éligible VIVEA : 200 €
- } (3 places maxi)

**Hébergement (chèque à envoyer avec votre inscription à l'ordre de SIMPLES) :**

- Je dormirai sur place la nuit du 1<sup>er</sup> Novembre 20€
- Je dormirai sur place la nuit du 2 Novembre 20€

**Total : .....**

Statut actuel VIVEA N° de Siret : _____	Date de naissance	Pièces à fournir
<input type="checkbox"/> Eligible VIVEA installé depuis plus de 2 ans (à jour de mes cotisations MSA)		aucune
<input type="checkbox"/> Installé(e) depuis moins de 2 ans		Attestation de régularité « Fonds de formation VIVEA » avec code de sécurité
<input type="checkbox"/> En démarche d'installation		Dossier PPP (originaux) à fournir

Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

**Date et signature :**

